

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

COMMUNE DE VAL-DE-LIVENNE

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DE Mme CARDOSO Sandrine POUR PARTICIPER À UNE ACTION D'AIDE ALIMENTAIRE DU CIAS

Le Maire de la commune du VAL-DE-LIVENNE ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que **Mme CARDOSO Sandrine**, conseillère municipale, participe bénévolement aux actions d'aide alimentaire mises en œuvre par le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ;

Considérant que, dans ce cadre, **Mme CARDOSO Sandrine** est amenée à participer à la préparation et à la distribution de colis alimentaires pour le compte du CIAS ;

Considérant que la participation à cette activité nécessite le suivi d'une formation spécifique ;

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : **Mme CARDOSO Sandrine**, conseillère municipale de la commune de Val-de-Livenne, est désignée pour participer, à titre bénévole, aux actions de distribution de colis alimentaires organisées par le CIAS.

Article 2 : Dans le cadre de cette mission, **Mme CARDOSO Sandrine** est autorisée à suivre la formation nécessaire à l'exercice de cette activité.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à l'intéressée et à l'organisme concerné pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Val-de-Livenne, le 06 octobre 2026

Le Maire de Val-de-Livenne

M. Philippe LABRIEUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que ce présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire du VAL-DE-LIVENNE dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Mairie de Val-de-Livenne

58, rue Léonce Planteur

Saint-Caprais-de-Blaye

33820 Val-de-Livenne

Tél : 05 57 32 88 60

mairie@valdelivenne.fr